

INSCRIPTION PARTICULIERS

COLLECTE AMIANTE LIÉE : mardi 13 octobre 2026

Formulaire à retourner :

- **par courrier**
- **ou à déposer**
- **par mail**

à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
117 rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle
ccpa@paysdelarbresle.fr

COORDONNÉES

NOM Prénom

Adresse

CP Commune

Téléphone portable Téléphone fixe

Adresse mail

QUANTITÉ DE DÉCHETS À ÉVACUER

Nombre de plaques contenant de l'amiante : (<20 plaques)

Autres déchets contenant de l'amiante (tube, boisseau...) : volume estimé ou description :

DATE

Mardi 13 octobre 2026 de 14h00 à 18h00 à la déchèterie de Fleurieux-sur-L'Arbresle, lieu-dit Sous la Roche (RN7)
Fin des inscriptions le mardi 6 octobre 2026 sous réserve de places disponibles

RÈGLES DE LA COLLECTE À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT

● Déchets concernés :

- plaques de fibrociment ondulées (**limité à 20 plaques par apport par usager**),
- tuyaux, ardoises en amiante-ciment, souches de cheminée...

● AVANT d'arriver à la déchèterie, les déchets doivent-être :

- protégés **ENTIEREMENT ET DE FAÇON ETANCHE** par du film étirable **TRANSPARENT** pour palettes (se trouve dans tous les magasins de bricolage : aucun matériel ne sera prêté),
- constitués en lots de déchets manipulables en autonomie sans avoir à solliciter l'aide du personnel présent pour cette collecte. Il est accepté et souhaitable de venir accompagné pour la manutention.

● Présentation **obligatoire** de la carte de déchèterie «particulier».

- Ne pas être professionnel.
- Etre préalablement inscrit.

- Aucun autre déchet ne sera accepté (déchèterie ouverte exceptionnellement pour le dépôt d'amiante liée, fermée pour tous les autres déchets).
- Tout apport conditionné sur palette sera refusé.

CONSIGNES DE MANIPULATION

- * Manipuler les matériaux avec précaution. Ne pas casser, ni couper les plaques pour éviter l'envol de fibres.
- * Pendant l'empaquetage, porter des équipements de protection individuel (gants, combinaison jetable, masque (type FFP3)).

Le non respect de ces règles entraînera le refus du dépôt du déchet. La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle n'est pas responsable de l'impact de la manipulation de l'amiante sur les usagers.

Reconnaît avoir pris connaissance des règles de cette collecte exceptionnelle, et en accepte l'organisation.

Signature :

PLUS D'INFORMATIONS

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

04 74 01 68 90

ccpa@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fr

